

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CM DU 22 AOUT 2022

Présents : Nicolas CAZABET, Delphine DUCROS, Joëlle GAILLARD, Pascal GUAY, Mathilde HERNANDEZ, Céline LECLERC, Emmanuelle RAUFAST, Dominique ROUQUETTE-ALCARAZ, Hermine SIRGANT, Philippe SOUQUET

Représentés : Sandrine DE VERBIZIER par Joëlle GAILLARD

Excusés : Xavier FEUILLERAT

Absents : Jean-Jacques CLOS-ARCEDEC

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2022.
- Approuvé la Décision Modificative (DM) quant aux réajustements suivants au budget de l'exercice 2022, avec un crédit supplémentaire ouvert de 3100 € tel que suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges à caractère général	3400.00	77-Produits exceptionnels	6900.00
61521-Entretien des terrains	3400.00	7788-Produits exceptionnels divers	6900.00
65-Autres charges de la gestion courante	400.00		
6574-Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	400.00		
023-Virement à la section d'investissement	3100.00		
Total	6900.00		6900.00
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECTTES D'INVESTISSEMENT	
10-Dotations, fonds divers et réserves	3100.00		
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	3100.00		
		021-Virement de la section de fonctionnement	3100.00
Total	3100.00		3100.00

- Approuvé l'adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable basée sur le référentiel M57 dès le budget primitif 2023.
- Approuvé le remboursement de soins thérapeutiques engagés par la famille de l'enfant, suite à l'incident dans le bus scolaire du 24 novembre 2021.
- Approuvé le compte administratif 2021 du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Son budget annexe a été clôturé en fin d'année 2021 et a été intégré au budget principal de la commune.
- Approuvé une modification de subvention aux associations, avec les subventions pour les écoles et les collégiens qui partent en voyage scolaire qui n'étaient pas dans la bonne ligne budgétaire.